Bibliothèque cantonale Sion

Seizième année, No 49. Le Numéro 10 centimes Mardi, 18 mars 1919.

ANNONCES :
La ligne ou son espace :
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames : 50 cent. la ligne
Minimum pour une annonce : 1 fr.
Supplément de 5 cent. la ligne pour les annonces ne paraissant qu'une fois.
Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A. Sion, Lausanne, Montreux, Genève, Fribourg, etc. et au Bureau d'Avis du Journal, St-Maurice.

NOUVELLISTE VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin	6.50	3.75	2.20
Avec Bulletin			

Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration
ST-MAURICE

Téléphone 8
Compte de Chèque postal II c 274

Nouveaux faits connus Lundi à Midi

De diverses déclarations d'hommes d'Etat, il résulte que la paix sera conclue à Pâques.

L'Allemagne s'apprête à livrer sa flotte aux Alliés. Les termes de l'accord ont été signés à Bruxelles.

La Pente fatale

On commence tout de même à s'occuper et à se préoccuper de la décroissance constante et de plus en plus accélérée de la population, dans les nations qui nous entourent, à l'exception toutefois de l'Italie, et de chercher à garantir notre pays de ce fléau moral qui l'a déjà quelque peu envahi.

Les chiffres sont désolants, et l'Allemagne, que des germanophiles enragés nous offraient comme l'image de toutes les vertus, n'a pas le droit de lever même le petit doigt contre la France qu'elle gratifiait de toutes les plaies d'Egypte et d'ailleurs.

C'est encore plus effrayant à Berlin qu'à Paris, et la République de Scheidemann pourrait être qualifiée, sans calomnie, de république de Malthus.

Nous ne sommes, hélas ! pas à l'abri de ce mal, en Suisse.

Et si, apparemment, notre population augmente chaque année d'une quarantaine de mille habitants, nous le devons non pas à la multiplication des berceaux mais à l'immigration étrangère, ce qui ajoute au péril.

Les statistiques nous informent, en effet, que la natalité est, chez nous aussi, en décroissance.

La Suisse va-t-elle devenir un foyer qui s'éteint ?

Quant aux causes, elles sont nombreuses.

La principale, c'est évidemment la décadence de l'esprit religieux et de l'esprit de famille.

Qui n'a pas la foi ne se croit pas tenu d'obéir à la loi divine présentée sous la forme légendaire : « Croissez et multipliez ! » et il organise sans gêne la stérilité.

Le divorce ne favorise pas davantage une postérité nombreuse.

Que faire des enfants, dont on sera plus tard embarrassé, qui gêneront les chassés-croisés du père et de la mère ?

L'augmentation des naissances résulte forcément de la stabilité, de l'immutabilité du mariage.

Puis, il y a les causes secondaires qui ne sont pas à négliger.

L'alcoolisme est certainement pour quelque chose dans la dépopulation.

Notons également la diminution de la fortune privée, l'augmentation des impôts, la cherté de la vie, la sotte ambition, que Dieu se charge parfois de punir, de régler le nombre des enfants selon le capital-argent dont on dispose et, enfin, une propagande effrénée des Malthusiens qui, par des réclames et des prospectus préconisent ouvertement la limitation.

Il existe même, en Suisse, des établissements qui se font adresser l'état-civil des naissances et des mariages de chaque commune, et ces foyers sont ensuite sollicités, par des appels captieux, à une sorte de *prévoyance* diabolique. On y compare l'enfant au bétail, conseillant de n'en prendre que ce qui pourra être bien nourri.

Examinez aussi les annonces des journaux, et vous constaterez souvent que, dans les villes, l'enfant, au lieu d'être un mérite, un avantage, devient pour la classe ouvrière, un bagage encombrant et un motif d'exclusion.

Que de fois vous lisez : « *A louer joli appartement de trois pièces à famille tranquille ne possédant ni chien, ni enfant* ».

Ou encore : « *Mari et femme sans enfant trouveraient place...*, etc., etc.».

Ces cas ne sont pas isolés.

Il y a beaucoup, beaucoup de personnes riches ou simplement aisées qui ne supportent pas, *chez leurs domestiques*, la servitude de l'enfant.

Et c'est ainsi, et c'est avec de pareilles idées qui violent la loi naturelle et la loi divine, qui méconnaissent le devoir social, qu'un pays se vide petit à petit de ses ressortissants en faveur des étrangers qui, plus respectueux de la charité et plus fidèles aux prescriptions de Dieu, s'enflent au point d'alimenter les contrées désertes, en hommes résolus et laborieux.

Ch. Saint-Maurice.

ECHOS DE PARTOUT

La mission de Mgr Cerretti en Amérique. — On annonce comme prochain le retour de Mgr Cerretti, secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires qui s'était rendu à Baltimore pour représenter le Pape aux fêtes données en l'honneur du jubilé du cardinal Gibbons.

Le prélat, qui est un des hommes les plus capables de la nouvelle diplomatie pontificale, n'a pas été en Amérique pour accomplir une simple mission protocolaire et celle-ci a eu, sans aucun doute, un caractère politique plus important.

Aussi, son arrivée est-elle attendue avec une certaine impatience dans les milieux du Vatican. Le représentant du Pape qui, d'après les nouvelles parvenues, a été enchanté de son séjour à Baltimore et de l'accueil reçu présentera un long rapport au Souverain Pontife sur le résultat de sa mission et les nombreuses entrevues avec les hauts personnages rencontrés en Amérique et durant son long voyage.

— Selon la « Epoca », Mgr Cerretti, dès son retour à Rome, sera investi d'une charge importante au Vatican. Il recevra la pourpre cardinalice lors du prochain consistoire qui doit se tenir vers la fin de l'année.

Curé et instituteur. — Mgr Gieure, évêque de Bayonne, dans une lettre pastorale intitulée : « La France après la victoire », s'exprime ainsi : « Nous exigerons pour tous les Français l'établissement d'un régime vraiment national de justice et de liberté. »

A propos du curé, du maire et de l'instituteur qui se sont connus et appréciés pendant la guerre, Mgr Gieure s'exprime ainsi :

« Nous devons revoir les jours où curé et instituteur s'asseyaient joyeusement à la même table et travaillaient ensemble à l'éducation des enfants ; où maire et curé, cessant de se combattre, mettaient leur influence au service du bien général, chacun se mouvant dans la sphère qui lui est réservée, sans empiéter sur son voisin, marchant tous d'accord, la main dans la main.

» Nous demandons à MM. les curés d'entrer dans cette voie, de prendre hardiment l'initiative de ces démarches. Entre prêtres, instituteurs et maires qui ont été mobilisés, le succès est assuré. Dans quelques communes, nous le savons, le rapprochement a été spontané et cordial dès la première rencontre, à la grande joie des habitants que ces divisions affligeaient ou irritaient ».

Les bandits de la Maremme. — Le tribunal militaire de Florence vient de juger une bande de cinquante-neuf déserteurs armés qui, depuis quelque temps, infestaient les campagnes de la Maremme toscane, une vaste plaine marécageuse qui s'étend le long de la mer Tyrrhénienne. Ces brigands opéraient par petits groupes, dont chacun obéissait à son chef respectif. Ces chefs portaient les noms de capitaine, lieutenant, caporal, tambour. L'un d'eux même, qu'on appelait « benzine », s'était donné le grade de maréchal. La troupe avait même son « poète ». Il faudrait tout un volume pour raconter les exploits de ces bandits. Ils se présentaient dans les fermes, les boutiques et les villas ; ils les saccageaient après s'être fait remettre de grosses sommes d'argent. Les gendarmes finirent toutefois par les capturer tous. Après un procès qui dura près d'un mois, le tribunal en a condamné quatre à être fusillés, cinq aux travaux forcés à perpétuité; les autres ont été condamnés à des peines allant de trois à vingt-cinq ans de prison.

Le 4e centenaire de la mort de Léonard de Vinci. — A propos du quatrième centenaire de la mort de Léonard de Vinci, le sénateur Chiappelli a demandé au gouvernement d'entamer des négociations avec la France en vue du transfert en Italie des cendres de l'illustre peintre, qui sont actuellement au château d'Amboise.

Les transformations d'Essen. — La « Gazette de Cologne » publie un article, où elle raconte la visite que des journalistes allemands ont récemment faite aux usines Krupp d'Essen, sur l'invitation de la maison elle-même. Les représentants de la presse ont trouvé les usines en pleine transformation et déjà en grande activité. Le nombre des ouvriers est actuellement de 32.000 au lieu de 34.000 avant la guerre. On adapte les fabrications aux besoins du temps de paix. Par exemple, les laminoirs qui servaient à fabriquer des plaques de blindage, sont actuellement employés pour faire des plaques épaisses de 10 centimètres, qui sont utilisées pour la construction des locomotives.

Les machines de précision, qui servaient à faire des fusées d'obus, seront employées désormais à produire d'autres objets de précision (instruments de mesure, roues dentées, caisses enregistreuses, etc.). La fonderie d'acier sert à faire des plaques de navires, des pièces pour les machines de navires et pour les moteurs Diesel, etc. La fabrication des essieux et des bandages de roues se poursuit avec des agrandissements. En outre, on a projeté et entrepris de fabriquer, sur une grande échelle, des locomotives et des wagons.

Simple réflexion. — Saint Philippe de Néri avait pour règle de mépriser le mépris.

Curiosité. — Il faut une seconde et quart à la lumière pour faire le trajet de la lune à la terre.

Pensée. — Le seul avantage personnel de la politique est de vous ramener à la modestie. L'excès des injures contre-balance l'excès des louanges et rétablit l'équilibre.

Le Peuple et le Maître d'Ecole

Le Grand Conseil, par un vote unanime ou presque unanime, a voté une loi fixant les traitements, désormais améliorés, de nos instituteurs.

Nous espérons que le peuple se fera le même devoir de conscience d'accepter la loi.

Les peuplades les plus sauvages, les hordes les plus féroces, les races les plus primitives, ont toujours une poignée de grains, des fruits, un poisson pour le savant de la tribu ; il ne doit pas être qu'un instituteur, au vingtième siècle, manque de nécessaire faute de rétribution suffisante. Et ce fut souvent le cas jusqu'ici.

Que de fois on a relevé la nécessité, humiliante parfois, dans laquelle se trouvait l'instituteur d'accepter des fonctions secondaires, oh, combien secondaires ! pour arriver péniblement à nouer les deux bouts de son pauvre budget !

Dans certaines communes, la situation de l'instituteur paraît enviable à la population. C'est une erreur. Même dans les villes et villages où le traitement est le plus favorable, l'instituteur ne peut guère, s'il n'a que cela, pour vivre et s'il a charge de famille, se mettre quelque chose de côté pour ses vieux jours.

Il est d'élémentaire justice de tenir compte de cette situation.

L'instruction, le veston de ville, le porte-plume ne donnent pas toujours l'argent.

L'expérience apprend, au contraire, qu'on n'arrive guère aux sommets qu'avec du génie qui n'est pas à la portée de tous. Le jeune homme, frais émoulu de l'Ecole normale, se dévoue d'abord aux petits ; il leur donne en quelque humble maison de village ou de faubourg la clef de toutes choses ; il leur fait balbutier les premiers bégaiements du savoir humain ; et tout ce qu'il a d'ambition, il le place sur des têtes blondes et brunes qui auront peut-être la chance de pouvoir avancer plus loin que lui.

Quel beau sacerdoce !

L'instituteur, laïque ou non, représente la seconde étape de l'existence du marmot. C'est sa nourrice. Il lui torche le cerveau ; lui enseigne à ouvrir les yeux ; fixe son regard sur telle ou telle lueur inconnue ; lui apprend à diriger ses idées ; le berce avec des légendes d'histoire — et les jambages maladroits de l'écriture que l'enfant trace avec effort marquent les premiers pas de sa pensée sur le grand chemin de la vie... Ne trouvez-vous pas dès lors que cela mérite le respect, le pain... et même un peu de viande ?

Pour juger sainement des situations et des personnes, il est nécessaire de s'extérioriser, c'est-à-dire de bannir de son cerveau les préjugés, l'esprit d'égoïsme et de jalousie et ce sentiment qui vous fait croire que le voisin est plus heureux que vous et que c'est un privilégié.

Paysans, croyez bien que l'instituteur ne roule pas sur l'or, qu'il se fatigue aussi, fatigue de la tête plus pénible parfois que celle des bras !

Commerçants et industriels, admettez qu'il faut du dévouement pour consacrer toute une vie à répéter toujours la même chose, et cela pour un morceau de pain, sans aucun espoir de reconnaissance ou de fortune !

Ceci reconnu, vous n'hésiterez pas à approuver le vote du Grand Conseil, à le faire comprendre à votre entourage, et à préparer le peuple à cet acte de réparation et de justice. C.

LES EVENEMENTS

La Paix pour Pâques

Les Allemands livrent leur flotte

LA SITUATION

Aux termes de l'accord signé vendredi soir à Bruxelles, la livraison de la flotte allemande se fera sans cérémonie officielle. Les navires seront répartis entre les nations alliées, en tenant compte que l'Italie a déjà à sa disposition du tonnage autrichien. Une commission alliée est constituée à Hambourg pour s'occuper de la question si importante du fret. L'Allemagne recevra donc mensuellement 300.000 tonnes de céréales et 70.000 tonnes de viande et de graisse de porc jusqu'à la prochaine récolte, en tant qu'elle respectera les conditions qui lui sont imposées. Les Alliés ont introduit dans la convention de Bruxelles une clause aux termes de laquelle le ravitaillement ne doit pas aller aux chômeurs.

Dans le discours-programme qu'il a fait lundi à l'Assemblée nationale autrichienne, le chancelier d'Etat a déclaré que l'Autriche allemande s'abstiendrait de tout acte d'hostilité contre les Etats qui faisaient partie de l'ancienne monarchie et que l'unique idée directrice de la politique intérieure serait la réunion de l'Autriche à la mère patrie. Les pourparlers engagés avec l'Allemagne seront poussés activement. Le chancelier a en outre annoncé un certain nombre de projets financiers tendant à rétablir l'équilibre économique par une imposition très forte de la fortune.

La question de l'extradition de Guillaume de Hohenzollern a fait l'objet d'une interpellation à la Chambre hollandaise et le ministre de la justice a déclaré que la demande serait examinée suivant la loi.

En Amérique, on s'occupe activement des œuvres pour l'amélioration du sort des combattants alliés et américains ; une somme de deux cent cinq millions de dollars a été votée.

La paix attendue

L'Echo de Paris écrit :

« Le statut de l'Allemagne, tel qu'il découle des projets déposés, sera prêt en avril à être communiqué aux plénipotentiaires allemands. Un intervalle de huit jours est prévu entre la clôture des travaux de la Conférence de la paix et le moment où la commission allemande présidée par le comte Brockdorff-Rantzau sera appelée à en prendre connaissance.

Ce n'est pas à Paris, mais à Versailles que seront signés les préliminaires. Les plénipotentiaires qui viendront devront être munis de pleins pouvoirs, car l'Entente ne permettra pas aux plénipotentiaires de traîner les choses en longueur.

Tous les points formant les instruments de la paix qui leur seront communiqués auront été approuvés à l'unanimité par les Alliés. Il faut qu'ils le sachent d'avance. Les traités pourront être signés au moment de Pâques.

Une Indemnité de 246 milliards

Un financier a déclaré que l'indemnité de guerre due par l'Allemagne à la France doit atteindre 246 milliards. En lui accordant 50 ans pour acquitter sa dette, celle-ci, avec les intérêts accumulés, monterait à 840 milliards. Le financier prévoit des versements par délais de trois ou quatre ans. Pour le premier délai, fixé à 1922, l'Allemagne verserait 10 milliards ; elle serait libérée en 1972 par le versement des derniers 26 milliards.

Un portrait de M. Wilson par l'Abbé Klein

L'abbé Félix Klein, aumônier de l'ambulance américaine de Neuilly, qui fit partie de la mission de Mgr Julien et de Mgr Baudrillart chargée d'aller féliciter le cardinal Gibbons, lors de ses fêtes jubilaires, publie dans le *Correspondant* une relation de ce voyage. Il y trace un portrait du président Wilson qu'il a vu à la Maison Blanche où la mission française fut reçue, et qu'il revit un peu plus librement lors de la visite faite par le président à l'ambulance de Neuilly.

Ces deux rencontres, écrit-il, m'ont fait voir en M. Wilson deux hommes assez différents... Impossible de le juger par ce qu'on entend ou par ce qui s'imprime. Et l'embarras est le même quand on le voit. A quelle opinion s'arrêter devant l'idéalisme de ce front et de ces yeux magnifiques, devant le réalisme de ce menton énergique, devant l'expression incertaine de cette bouche largement fendue, qui n'arrive pas à sourire gracieusement comme elle s'y efforce, qui cherche à se montrer aimable et réussirait mieux à être ironique ? Une affirmation, en tout cas, s'impose, et celle-là sans un doute possible : c'est que l'humanité ne produit pas souvent des volontés d'une pareille

force ni des intelligences de cette envergure...

De même que la figure de M. Wilson est certainement plus agréable et plus animée que celle que lui attribuent d'ordinaire ses photographies, de même je crois son caractère supérieur à l'idée que beaucoup s'en font.

De cette idée, au reste, il ne se met pas en peine. Est-ce orgueil, est-ce modestie, ou simple sentiment de sa valeur propre? Peu d'hommes publics se montrent aussi indifférents à ce qu'on pense de leur personne. Mais où l'opinion l'intéresse et le fait sortir de son calme, c'est lorsqu'elle s'en prend aux idées ou aux actes qu'il juge les meilleurs. Il ne laisse pas à d'autres le soin de les défendre ; ni sa dignité ni les traditions, en pareil cas, ne l'arrêtent... Ayant jugé sa présence nécessaire à la conférence de la paix, il est venu, il y revient, en dépit de tous les usages, de tous les obstacles, de toutes les désapprobations. Si quelqu'un tremble devant les responsabilités, ce n'est pas lui ; plus elles sont grandes, plus elles l'attirent... Ce n'est pas en vain qu'il a écrit dans l'*Art d'être un homme :* « Nous devons nous élever au niveau de la tâche, accepter le chemin qui nous est ouvert... L'homme vraiment supérieur aura une voix dans la préparation de l'avenir ; l'art d'être humain est essentiellement l'art de liberté et de force. »

M. Odier expose la situation en Russie

Interview

Quoique éprouvé par la vie de privations qu'il a dû mener à Pétrograde et fatigué par un voyage de treize jours, M. le ministre Odier a bien voulu recevoir un correspondant du *Journal de Genève.*

M. Odier se loue beaucoup de ses collaborateurs, qui ont montré autant de courage que de fidélité au devoir ; son secrétaire, M. Bruggmann, a fait preuve de rares qualités d'énergie ; c'est lui qui était en rapports quotidiens avec les commissariats du soviet.

M. le ministre Junod a pu rendre de grands services grâce à sa connaissance de la langue russe. Il a obtenu quelques concessions ; mais la situation a beaucoup empiré pour les Suisses à la suite de l'expulsion de la mission bolchéviste de Berne. On a prétendu à Pétrograde que les membres de cette mission et en particulier les femmes avaient été maltraités, et on a usé de représailles: M. Odier lui-même n'a eu que rarement affaire aux grands chefs; il n'a vu qu'une fois Lénine et une fois Zinovief, à l'occasion de la démarche diplomatique collective entreprise pour demander au gouvernement de mettre fin aux massacres, Zinovief a répondu : « Nous ne tuerons jamais autant de bourgeois que l'on n'a fait massacrer de soldats sur les champs de bataille ». Telle était la constante réponse des bolchévistes.

La détresse de la Russie dépasse tout ce que l'on peut imaginer ; environ trois cents chefs bolchévistes réussissaient à exploiter cet immense pays. Leur méthode est de régner par la famine qui anémie la population saine et rend toute résistance impossible. Le peu de vivres que l'on peut se procurer est apporté par des paysans, mais des bandes de bolchévistes les attendent à la gare, leur dérobent les provisions et détruisent systématiquement tout ce qu'ils ne peuvent pas emporter ; on les voit casser des centaines d'œufs qui se répandent sur le trottoir.

Ce dont on souffre le plus, c'est du manque de combustible. La sagène de bois, qui se payait cinq ou six roubles avant la guerre, vaut maintenant de huit à neuf cents roubles, et même à ce prix on a toutes les peines du monde à s'en procurer. Les paysans ne veulent pas être payés en argent : ils font des échanges ; les roubles en papier dits de Kerenski ne s'échangent plus qu'au poids et dans des sacs.

M. Odier n'a pu se soutenir que grâce aux paquets de vivres envoyés de Suisse et dont quelques-uns sont arrivés à destination par valise diplomatique. Le peu de nourriture que l'on peut se procurer est de qualité détestable. Les œufs, que l'on paie huit à dix roubles la pièce, sont le plus souvent pourris. Il est impossible de retirer de l'argent des banques, qui sont séquestrées, et malgré cela les familles autrefois aisées sont frappées de contributions exorbitantes ; elles vendent les objets d'art ou bijoux qui ne leur ont pas encore été volés.

Les compagnies suisses qui sont chargées de certains services publics, en particulier de l'éclairage, font leur possible pour continuer leur service et réussiraient encore à éclairer certains quartiers de la ville. Une usine suisse fabrique encore des machines agricoles; quant aux Russes, ils ne font presque plus rien ; ils sont tombés dans un état de prostration complète et demeurent incapables de toute réaction. Ils se couchent sur le dos et attendent que l'orage ait passé.

Le peuple est à peu près unanime à souhaiter la fin de ce régime abominable ! Il espère toujours une intervention étrangère. Quand il a appris que l'Entente y renonçait, son désespoir a été immense ; il se demande d'où lui viendra le secours. Les bolchévistes haïs du peuple entier ne règnent que grâce à leur armée prétorienne, bien payée et grassement nourrie. C'est pour échapper à la famine que beaucoup d'hommes s'y engagent.

Les Lettons forment la garde personnelle de Lénine. Quant aux Chinois, qui sont très nombreux, ils exigent que leur solde soit payée d'avance et qu'elle soit doublée quand ils ont à se battre ; ce sont d'ailleurs de mauvais soldats. M. Odier estime que des troupes bien organisées, et même bien inférieures en nombre, auraient facilement raison de l'armée bolchéviste, d'autant plus que les libérateurs pourraient compter sur l'appui du peuple entier.

La ville de Pétrograde, à moitié déserte, ressemble à une immense nécropole. On ne peut se risquer dans les rues sans être en danger d'être assassiné ; des cadavres gisent çà et là et demeurent sans sépulture. La famine et les maladies contagieuses provoquent une mortalité épouvantable.

Pendant ce temps Lénine vit somptueusement comme un monarque oriental ; il a passé un contrat avec le grand magasin de comestibles Eliseuff, qui, moyennant une somme mensuelle de trente mille roubles, arrive à lui fournir une nourriture abondante et raffinée ; donc, pendant que le peuple russe meurt de faim, Lénine vit dans l'opulence et sa table coûte à l'Etat mille roubles par jour.

Telles sont les déclarations que M. Odier a faites avec son calme et son sang-froid habituels. Tous ceux qui le connaissent savent qu'il est incapable d'avancer quoi que ce soit qu'il ne sache pas rigoureusement exact.

Nouvelles Etrangères

L'attentat contre Clemenceau

Cottin condamné à mort

Sera-t-il gracié ?

Le procès Cottin s'est déroulé vendredi devant le Conseil de guerre de Paris.

Le rapport relate les circonstances connues dans lesquelles Cottin a accompli son acte. Il établit la préméditation. Cottin, imbu des idées anarchistes, s'enorgueillit de son geste et ne manifesta aucun regret. L'expertise médicale conclut à son entière responsabilité. Cottin est donc inculpé d'homicide volontaire avec préméditation et guet-apens, sur l'agent Coursat et le soldat Decaudin.

On procède à l'interrogatoire de l'accusé. Cottin, d'une voix coléreuse, s'élève contre le passage du rapport le traitant de fleur vénéneuse poussée sur le terrain de l'anarchie. Il déclare qu'il ne s'enorgueillit pas de son geste et laisse l'orgueil aux conquérants. Il ajoute que s'il avait échappé il aurait recommencé si cela lui avait paru utile. L'interrogatoire est terminé. On procède à l'audition des témoins.

On entend ensuite les médecins et les camarades de Cottin.

Puis, le lieutenant Mornet prononce son réquisitoire. Il débute en rendant hommage au grand citoyen qui a failli tomber sous les coups d'un assassin. Il évoque l'émotion qui s'est emparée du monde civilisé à la nouvelle de ce crime. Il déclare qu'il s'oppose à l'admission de circonstances atténuantes et demande la peine de mort. Puis, le commissaire du gouvernement flétrit les doctrines néfastes sous l'empire desquelles Cottin a agi. Il dit que ce n'est pas au lendemain des grandes crises comme celle dont nous venons de sortir vainqueurs qu'il peut y avoir de l'indulgence pour ceux qui, comme Cottin, se mettent délibérément en dehors de la société. Le lieutenant Mornet cite de nombreux articles de journaux allemands et autrichiens ne dissimulant nullement leur joie devant le crime du 19 février. Il combat ensuite un à un les arguments de faux humanitarisme, d'anarchie, et termine en réclamant contre Cottin le châtiment suprême.

L'accusé lit une longue déclaration sur un ton rageur. Il fait le procès de la société bourgeoise, il attaque M. Clemenceau, représentant du principe de l'autorité; il accuse le gouvernement français d'avoir une part de responsabilité dans le meurtre de douze millions d'individus. Il termine en frappant la barre du poing, disant: « Voilà ! »

Le défenseur présente Cottin comme un faible, un doux, qu'ont dévoyé des lectures mal comprises et la violence verbale des réunions libertaires.

Le lieutenant Mornet réplique et s'étonne qu'on essaye d'émouvoir les juges en faveur de Cottin, quand tant de Français gisent sur les champs de bataille.

Après un dernier appel à la pitié de la part du défenseur, la mère de l'accusé, éclatant en sanglots, supplie le conseil de ne pas se montrer impitoyable.

Après une délibération de dix minutes le conseil rend un verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes.

Le conseil de guerre a condamné Cottin à la peine de mort.

Le défenseur de Cottin s'est pourvu en revision.

Il est encore possible que, sur les instances de M. Clemenceau lui-même, la grâce intervienne.

Nouvelles Suisses

Le procès du Comité d'Olten

Après l'arrêt fixant les compétences et les incompétences, arrêt que le *Nouvelliste* a publié samedi, le tribunal militaire Division III, siégeant à Berne, a entamé le fond du procès du Comité d'Olten. Jusqu'ici, on a interrogé les accusés et quelques témoins. Tous ont été extrêmement habiles dans leurs réponses. Il est probable que les débats dureront une grande partie de la semaine. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des incidents, s'il s'en produit, et nous annoncerons le verdict.

A leur tour, les Radicaux vaudois prononcent la rupture

Le comité cantonal de l'Association radicale-démocratique vaudoise, réuni à Lausanne, sous la présidence de M. Godart, conseiller national, a discuté les rapports entre le parti radical vaudois et le parti radical suisse, et a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Le comité central de l'Association radicale-démocratique vaudoise suspend ses relations avec le parti radical suisse jusqu'au moment où ce parti lui aura donné des garanties suffisantes pour le maintien de nos institutions fédéralistes et la limitation de l'impôt de guerre répété tel qu'il a été voté par les Chambres fédérales. Il saisit cette occasion pour déclarer que, partisan d'une politique de progrès sur le terrain fédéraliste spécialement dans le domaine social, il demeure opposé à la lutte de classes comme à toute politique de faiblesse devant les manifestations collectivistes et révolutionnaires qui se font jour.

L'escroquerie à la carte de sucre.

On a arrêté, il y a quelque temps, à Zurich, un Autrichien du nom de Wawra, qui avait éveillé les soupçons en faisant des achats considérables de sucre dans divers magasins. Cet individu, lithographe de profession, avait sur lui 255 cartes de sucre à 600 gr., qui furent reconnues fausses à l'examen. Le même jour, on appréhendait la femme de Wawra, qui rentrait chez elle avec 84 kilos de sucre sur un petit char. L'Autrichien avait confectionné de fausses cartes de diverses denrées, très bien imitées, et, avec l'aide de sa femme, il faisait le tour des épiceries de la ville, recueillant surtout du sucre, qu'il revendait ensuite avec un coquet bénéfice à des confiseurs. Deux de ceux-ci ont déclaré avoir acheté de lui, l'un 1500 et l'autre 1000 kilos de sucre. Dans une chambre où Wawra avait fait son entrepôt, la police a découvert 1950 francs en argent et 239 kilos de sucre. On évalue à 5000 francs au bas mot le gain réalisé en six mois par l'escroc.

L'affaire Schœller.

(Communiqué du Conseil fédéral). — Les filatures réunies de laine peignée de Schaffhouse et Derendingen, dont M. Arthur Schœller était actionnaire, ayant été inscrites sur la liste noire et ne recevant plus de matières premières, se sont adressées au Département de l'économie publique à différentes reprises pendant l'année 1918. Le chef du Département et les personnes qui ont eu à s'occuper de l'affaire ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour obtenir la reprise d'une exploitation régulière des Filatures de Schaffhouse et Derendingen.

Le Conseil fédéral regrette que la lettre adressée le 22 février 1919 par le conseil d'administration des Filatures à titre personnel au chef du Département de l'économie publique ait été communiquée à plusieurs personnes sans attendre la réponse que le Département a soumise à l'approbation du Conseil fédéral.

La presse a été ainsi induite en erreur et insuffisamment renseignée. Les reproches ardessés au chef du Département de l'économie publique ne sont pas fondés. Il n'a jamais cherché à protéger M. Arthur Schœller, qu'il ne connaissait pas avant la conférence du 10 mars courant.

Ainsi que cela a été communiqué, il y a tout lieu d'espérer que la proposition à laquelle la famille Schœller a adhéré permettra la reprise prochaine du travail. Il serait regrettable que certains organes de la presse continuassent à cette occasion une polémique injuste contre le chef du Département de l'économie publique.

MM. Platten et Graber.

Le comité central du parti socialiste a fait appel à M. Huggler, conseiller national, pour remplacer Platten au poste de secrétaire du parti. D'autre part, M. Platten a fait connaître à ses amis qu'il prolongerait son séjour en Russie pour assister à la troisième conférence internationale, qui se réunit à Moscou sous la présidence de Lénine.

M. Graber a déclaré à ses amis qu'il quitterait définitivement la *Sentinelle* et qu'aux prochaines élections il n'accepterait aucun mandat. Sa décision est irrévocable.

La direction du 1er arrondissement reste vacante.

Conformément à la proposition du conseil d'administration des C. F. F., le Conseil fédéral a décidé de ne pas nommer de successeur à M. Duboux, au poste de directeur du 1er arrondissement des C. F. F. et de charger l'ingénieur en chef de cet arrondissement de certaines attributions incombant à la direction de l'arrondissement.

Le Conseil fédéral reconnaît la Pologne.

Le chargé d'affaires de Pologne en Suisse a été reçu le 12 mars par le chef du Département politique, M. Calonder, qui lui a notifié la reconnaissance officielle de l'Etat polonais par le gouvernement fédéral.

Les allocations aux ouvriers.

Le Conseil fédéral a arrêté hier les allocations de renchérissement pour les ouvriers de l'administration militaire fédérale en 1919. Les contremaîtres recevront 5 fr. 30 par jour, les ouvriers, suivant les catégories, de 3 fr. 30 à 4 fr. 80. Il faut ajouter en outre à ces allocations pour les ouvriers soutiens de famille 40 centimes par jour, pour les ouvriers mariés 80 centimes, plus 58 centimes par enfant. Des allocations sont en outre accordées aux invalides et aux pensionnés.

La Région

Le statut des zones franches

La Chambre de commerce d'Annecy a approuvé dans ses grandes lignes le projet préparé par la commission interministérielle, au sujet du futur statut zonien.

On sait que, d'après ce projet, la ligne des douanes établie à la limite intérieure de l'arrondissement de Gex (Bellegarde) et du département de la Haute-Savoie serait reportée à la frontière géographique de ces territoires, qui seraient placés sous un régime identique à celui du reste de la France.

Les habitants des régions précitées bénéficieront de l'exemption des droits de douane sur le café en fèves, le cacao, le chocolat, le sucre, le pétrole et l'essence dans la limite de crédits déterminés chaque année par décrets, d'après le chiffre de la population.

En outre, l'administration des contributions indirectes sera autorisée à leur livrer des tabacs à prix réduits, dits tabacs de zone, et des allumettes et des poudres aux prix d'importation jusqu'à concurrence de quantités qui seront fixées annuellement.

Chaque habitant recevrait des bons de crédit correspondant à une consommation normale.

Poignée de petits faits

— Le cardinal Amette, archevêque de Paris, est arrivé à Rome. Il a été reçu dimanche par le Pape. Avant son départ de Paris, le cardinal a eu une longue conversation avec M. Clemenceau.

— Une nouvelle qui intéresse particulièrement la Suisse: la commission des communications et fleuves internationaux, instituée par la Conférence de la paix, a décidé de reviser la Convention de Berne de 1890, qui réglait le régime international des chemins de fer avant la guerre et à laquelle les Alliés reprochent les avantages qu'elle concédait à l'Allemagne.

— Le ministre allemand de la défense nationale Noske a publié un décret abrogeant les mesures militaires prises dans le Grand-Berlin par le décret du 9 mars et ordonnant de fusiller quiconque serait trouvé les armes à la main.

— Le *Corriere d'Italia* apprend de Rome qu'environ 200 locomotives allemandes ont été remises au gouvernement italien. Elles représentent la part des Etats-Unis au matériel livré par l'Allemagne, que les Etats-Unis n'ont pas voulu emmener en Amérique et qui a été remise à l'Italie à des conditions favorables.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, vers 2 heures, à l'hôtel du Cheval blanc, à Boujean, Jura-Bernois, un jeune employé postal nommé Andres, a été frappé d'un coup de couteau et a succombé peu après. L'assassin, un nommé Frei, qui était venu au café dans l'intention de provoquer sa victime, a été arrêté.

— Selon un journal de Prague « Vecervz », le ministre de l'agriculture a décidé de séquestrer les biens-fonds du ci-devant duc de Cobourg-Gotha, comprenant 82.400 hectares.

— Selon le *Giornale d'Italia*, le capitaine de garde russe Obolensky, qui a longtemps été au service de la famille impériale russe, déclare que le tsar, la tsarine, leurs enfants et les autres grands-ducs sont toujours en vie. Il ne peut rien dire de plus. La famille impériale se trouve en un lieu sûr du nord de la Russie.

— Au concours de chevaux à Saignelégier, mardi, deux étalons de M. Paul Wermeille, ont été vendus au Syndicat du Seeland et au Syndicat de la Veveyse pour 12.000 et 10.000 francs. Une jeune étalon de 2 ans a été vendu 6100 francs par les frères Jobin, des Bois.

— Un étranger est mort tragiquement, dans un hôtel de Lugano, après avoir perdu tout son avoir, 30.000 francs, au Casino de jeu nouvellement installé à Campione.

— La cour pénale fédérale siégeant à Genève, a rendu son jugement dans

l'affaire de la bande Konopka, inculpée d'espionnage contre une puissance étrangère. L'Allemand Aloys Konopka est condamné par défaut à six mois de prison, 1500 francs d'amende et deux ans d'expulsion. Eugène Pochon a été condamné à 7 mois de prison et 300 francs d'amende. Divers accusés ont été condamnés à des peines allant de un à trois mois de prison et à des amendes variant de 30 à 100 francs. Trois des accusés ont été acquittés.

Nouvelles Locales

La décadence de la langue

M. Ph. Godet publie chaque semaine, dans la *Gazette de Lausanne,* des remarques très intéressantes sur les fautes de français que nous commettons journellement dans nos conversations et dans nos écrits. Celles de hier sur les *temps* des verbes nous paraît mériter une attention particulière.

Rien ne rend plus sensible la décadence de notre langue que ce fait : on ne sait plus distinguer les *temps* des verbes. C'est à ce propos surtout qu'on peut parler de retour à la barbarie.

Nous assistons à l'agonie de l'imparfait du subjonctif — le plus beau des *temps,* si l'écrivain sait en user en homme de goût, et non en pédant lourdement prétentieux.

C'est au mépris de ce temps qu'on reconnaît proprement l'«inculture». C'est la pierre de touche. L'homme capable de dire ou d'écrire des phrases comme celles-ci : « Il attaqua la malheureuse avant qu'elle *ait remarqué* sa présence »... « Il eut la force de marcher jusqu'à ce qu'il *soit* arrivé chez lui »... « Je sortis sans attendre qu'on m'apporte la lettre... », cet homme peut être le plus honnête garçon du monde: au point de vue spécial qui m'occupe, il est un franc barbare, un bolchéviste du langage.

Hélas ! que de barbares écrivent dans nos journaux !

Voici telle phrase qu'on y rencontre: « Nous avons exprimé notre avis sur la politique de M. Schulthess bien avant que ce sujet ne *devienne...* » Comment l'auteur de cette phrase a-t-il pu ne pas écrire d'instinct : « *ne devînt* » ou « *ne fût devenu...* » ? C'est un étrange mystère.

Mais il y a pis encore. Tous les *temps* sont brouillés, confondus, employés au hasard de la plume. Jugez-en plutôt de cet exemple :

« Le budget est adopté après que M. X. *ait* déclaré que... »

Monstrueux, tout simplement. Que vient faire ici ce subjonctif !

Or, ce n'est point un lapsus extraordinaire. Ecoutez encore l'information suivante :

« Nos soldats démobilisés arrivaient jeudi à X. Ceux appartenant (encore une façon de parler qu'il convient de réprouver) ceux appartenant au bataillon nº... ont été licenciés après que des vins d'honneur leur *aient* été offerts...»

Aient pour *eurent,* c'est indifférent, n'est-ce pas ?

Quand on rencontre de tels solécismes, on croit recevoir un brutal coup de poing en pleine poitrine.

A peine en croit-on ses yeux quand on lit cette autre phrase : « Bien qu'on *peut* s'attendre que l'Entente voudra venir en aide à la Suisse... » — Cela confine à la sauvagerie.

Non seulement nous perdons la notion la plus élémentaire des temps, mais nous ne connaissons plus la conjugaison des verbes, ou plutôt nous ne pratiquons plus que la première conjugaison. N'ai-je pas rencontré l'autre jour, dans un journal d'ordinaire bien rédigé, cette forme invraisemblable : « Le Conseil fédéral les *exclua...* » ! le verbe *exclure* devenant *excluer,* quel symptôme !

Il se trouve des savants pour vous répondre d'un ton docte : « Ignorez-vous que toute langue est un organisme vivant? Les langues évoluent (oh! le beau mot, et si commode !). » Et ces grammairiens vous rassurent par cet argument superbe : « Il en fut toujours ainsi. » Et ils vous le prouvent en remontant au 14me siècle.

Oui, il en fut toujours ainsi : on vit, on meurt et on tombe en putréfaction. Mais pensez-vous me consoler en me disant : « C'est comme ça... ?

La vérité, c'est que la vulgarité des goûts et la grossièreté des mœurs de notre temps, la médiocrité de notre idéal, notre bas militarisme, qui ignore les richesses intellectuelles, accumulées par les siècles passés, entraînent fatalement la décomposition de la plus noble des langues. Cette décadence, qui crève les yeux, n'est que le symptôme d'un mal plus profond. C'est pourquoi Vinet a pu dire que le respect de la langue est un devoir moral, et que « veiller sur la langue, c'est veiller sur la Société elle-même ».

Cours de fromagerie

Le Département de l'Intérieur organise le 24 mars à Granges un cours de fromagerie d'une durée de quinze jour. Peuvent être admis à ce cours, sur leur demande, toutes les personnes âgées d'au moins 17 ans, sur présentation d'une carte attestant comme quoi elles ont déjà pratiqué dans un alpage ou une laiterie.

Presse

Comme Ch. Saint-Maurice l'avait annoncé dans un de ses articles, le *Droit du Peuple,* organe officiel du parti socialiste suisse, deviendra quotidien à partir du 1er avril prochain, sous la direction de M. le Conseiller national Naine. On parle d'une édition spéciale pour le Valais.

A Chippis, il s'est formé un syndicat socialiste dont le *Droit du Peuple* sera l'organe.

Nous verrons d'ici peu les fruits d'un entêtement impardonnable chez certains rétrogrades qui, à l'instar de l'autruche, la tête sous l'aile de leurs scandaleux bénéfices et appointements, ne veulent rien voir et rien entendre.

Un de ces gros bonnets qualifiait dernièrement, à Sion, le *Nouvelliste,* de *sale feuille,* expression qui cadre d'ailleurs à merveille avec la demi-particule qui accompagne son nom. Le pauvre homme n'est pas encore au bout de ses émotions et de ses expressions.

Examen de médecine.

Nous apprenons que MM. Camille Giovanola, de Monthey, et André Torrione, de Martigny, anciens élèves du collège de St-Maurice, viennent de subir avec grand succès leur premier examen de médecine à l'Université de Lausanne. Nos félicitations.

Monthey.

Par décision du 5 mars, le Département cantonal de Justice et Police a reconnu et approuvé les statuts de la Ligue civique de Monthey, tels qu'ils avaient été adoptés par l'assemblée constitutive du 25 janvier 1919.

Le comité invite tous les citoyens suisses, sans distinction de partis, à donner leur adhésion à ce grand mouvement de sauvegarde nationale et d'union confédérale.

Mercredi, 19 courant, sous les auspices de la Ligue civique de Monthey, M. Théodore Aubert, de Genève, vice-président du Club-Alpin Suisse, donnera une conférence sur « Le Mouvement national des Unions civiques », dont il fut un des principaux initiateurs. Tous les citoyens suisses, que ce grand mouvement patriotique ne saurait laisser indifférents, sont chaleureusement invités à assister à cette assemblée qui commencera à 8 h. ½ précises, dans la grande salle du Café central, à Monthey.

C. F. F.

La direction générale des C. F. F. communique dans son rapport sur le quatrième trimestre de 1918 que le compte de profits et pertes des C. F. F. pour 1918 solde par un déficit de 74.120.518 fr. Les dépenses approximatives d'explicitation pour l'exercice 1918 montent à 213.906.014 fr. contre 153 millions 329.069 fr. en 1917. L'augmentation des dépenses s'explique par les allocations de renchérissement plus fortes payées au personnel en 1918 et qui s'élèvent à 28.000.000 fr. en chiffres ronds, à quoi s'ajoutent encore des allocations supplémentaires au montant de 19.560.000 fr. ainsi que les allocations de renchérissement aux pensionnés, qui représentent 1.920.000 fr. L'augmentation des prix des matériaux ainsi que du charbon depuis le 1er juillet 1918 a contribué à rendre plus forte encore l'augmentation des dépenses.

Tribunal militaire.

Le tribunal militaire territorial I a rendu les jugements suivants :

Jules T., soldat du train, bataillon de carabiniers 6, engagé volontaire au dépôt de chevaux de Sion, récidiviste, a été condamné à trois mois d'emprisonnement, un an de privation des droits politiques et aux frais par 95 fr. 40, pour avoir menacé de son sabre et blessé un paisible passant qu'il avait aggrédi près de la gare de Montreux, étant en état d'ivresse. Cette affaire avait causé un certain scandale, mais l'inculpé avait pu être terrassé et désarmé.

Le convoyeur Maurice K., bataillon de montagne 12, accusé d'une insoumission, assimilée à la désertion, pour avoir fait défaut au service de relève du 16 mai au 3 juillet 1917, a été libéré. Le tribunal a admis que l'accusé n'avait pas eu l'intention de se soustraire à ses obligations militaires, son défaut au service étant dû à un retard dans les transmissions d'ordres.

Camille P., fusilier, comp. fus. II/12, a été condamné à quatre mois d'emprisonnement sous le régime militaire, quatre ans de privation des droits politiques, et aux frais de la cause par 5 fr., pour avoir fait défaut aux services de son unité en 1918. Etant en France, où il avait trouvé une meilleure situation et transporté la plus grande partie de sa famille, P. ne revint pas en Suisse pour faire son service de l'année dernière, quoique sa situation le lui eût permis.

Chermignon-Granges.

Mercredi prochain, 19 mars courant, dès 1 h. ½ du jour, la société « Fanfare *Ancienne* Cécilia de Chermignon », donnera un concert vers l'Hôtel de la gare, à Granges. — Le programme comprend une collection de morceaux choisis avec goût et compétence absolus ; quant à leur exécution, les vrais amateurs de la musique diront eux-mêmes leur appréciation. A.

Monthey. — (Corresp.)

La section des Etudiants Suisses de St-Maurice, « L'Agaunia », vient d'accomplir une généreuse action qui lui fait le plus grand honneur. Sur l'initiative de son président, M. Paul de Courten, admirablement secondé par le vaillant M. Dufner, une collecte a été organisée parmi ses membres, en faveur des chrétiens sociaux de Monthey ; elle a produit la jolie somme de 89 francs. Quelle aubaine pour notre section ouvrière dont le champ d'activité est vaste si les ressources sont restreintes! Mais ce que nous apprécions encore davantage, c'est la noblesse de ce geste d'amitié et de sympathie qui nous émeut et nous encourage. Les Etudiants Suisses de St-Maurice ne nous connaissent pas particulièrement, mais ils connaissent les enseignements du grand Pape Léon XIII, ils comprennent leur rôle de chrétiens et l'importance de la question sociale ; ces étudiants catholiques, qui seront demain les dirigeants de l'opinion, nous font espérer des jours meilleurs.

Nous souhaitons que la bonne action des Agauniens suscite des imitateurs dans les classes possédantes et nous envoyons aux généreux donateurs nos plus sincères remerciements.

Des ouvriers.

Vernamiège. — (Corr.)

Notre président, A Pannatier a, pour raison de santé, présenté au Conseil d'Etat, sa démission de membre et de président du Conseil communal, fonction qu'il ne revêt que depuis deux ans seulement.

Le Conseil d'Etat repoussa la demande et accorda à M. Pannatier trois mois de congé.

Nous souhaitons prompt rétablissement à notre cher président.

Saillon. — (Corr.)

Un groupe de jeunes gens de la localité donnera, mercredi, fête de St Joseph, à la Maison Communale, la représentation d'un drame en 3 actes, « *Les jeunes captifs* », par Zebardin, et une comédie intitulée « *Une fille à marier* », du très humoristique conteur vaudois, « Pierre d'Antan ».

L'intérêt poignant que suscitent les diverses péripéties de ce beau drame, la bonne interprétation des rôles, le choix excellent des costumes leur assurent d'ores et déjà un réel succès.

Nombreux seront les amateurs qui viendront témoigner par leur présence, leur encouragement aux initiateurs de ces agréables et trop rares distractions.

M.

A nos lecteurs.

Par suite de la fête chômée de St Joseph, le « Nouvelliste » ne peut paraître jeudi. Prochain numéro, samedi. Un supplément est joint au numéro de ce jour.

M. Joseph AMACKER et ses enfants, à St-Maurice remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont pris part au grand deuil qui vient de les frapper.

Kefol NEVRALGIE MIGRAINE BOITE Fr. 1.50 TOUTES PHARMACIES

NOBLESSE CIRAVEGNA & Cie GENEVE Vermouth délicieux Vraie gourmandise

Le Dr de WERRA de ST-MAURICE. Ouvrira dès le 21 mars, un cabinet de consultations à Vernayaz chez M. COQUOZ, Pension du Trient. Consultation tous les jours de 2 h. à 3 h. ½ sauf le jeudi.

On demande de suite une jeune fille sérieuse pour le service des chambres et aider au ménage dans un hôtel-pension. S'adresser sous H. R. au Nouvelliste.

On demande à Sierre, JEUNE FILLE pour aider dans un petit ménage. S'adres. au Journal sous S. S.

A VENDRE une belle vachette de 5 mois. S'adresser à Emile BARMAN, St-Maurice.

BEAU VEAU femelle, à vendre, chez Jn-Ls Rouiller, Dorénaz, près Vernayaz.

On demande de suite à Monthey une sommelière une fille de cuisine S'adr. au Nouvelliste sous E. T. M.

On demande une jeune fille 16 ans pour aider au ménage. Vie de famille. Pâtisserie Heer, Rue du Rhône, 82, Genève.

ON DEMANDE UNE FILLE de toute confiance, pour faire un petit ménage et garder 2 enfants de 5 - 7 ans. Bon gage. Vie de famille. S'adr. à Morel Em., Bex.

ON DEMANDE Jeune homme et jeune fille si possible frère et sœur. Bonne famille. Pour diriger bureau Industrie naissante en Valais. Belle écriture recommandée. 4 h. travail par jour. Honoraires avantageux. Ecrire à la Rédaction sous chiffres 1539.

On demande un domestique de campagne et une jeune fille pour aider aux travaux de la maison. S'adr. à H. Curchod. à Pré-Hennoz sur Bex.

Fille de cuisine est demandée à Val-Mont s. Territet. Adr offres à la Direction

Pour le service d'un ménage soigné (3 personnes) on cherche une Jeune fille sérieuse parlant le français Bon gage et bons traitements assurés. S'adresser Docteur *Payot,* Square de Georgette 2, *Lausanne* 566

Bons mineurs sont demandés par la Société des mines d'anthracite de *Collonges, à Collonges* (Valais) gare *C. F. F. Evionnaz.*

ON DEMANDE UNE FILLE de toute confiance, pour faire un petit menage et garder 2 enfants de 5 et 7 ans. Bon gage. Vie de famille. S'adr. à Morel Emile, Bex. 438

On demande une jeune fille forte et active, comme sommelière. Adres. offres avec photo et copie de certificats à Mce Chenaux, Hôtel des Alpes, Sépey.

Deux gentilles jeunes filles sérieuses désirent se placer à Champéry comme femmes de chambre ou pour la cuisine, dans famille, sinon comme filles d'office dans bon hôtel. S'adr. au « Nouvelliste » sous L. E

On demande une bonne cuisinière-cafetière ayant du service une fille d'office une fille de cuisine S'adr. au Grand Hôtel du Mont-Blanc, Martigny

On cherche à Monthey jeune fille pour s'occuper des enfants. S'adr. au Nouvelliste sous C. E.

VOYAGEUR actif, sérieux, honnête, connaissant la clientèle privée à la campagne est demandé, pour le canton du Valais, par bonne maison d'alimentation de Lausanne. Bonnes conditions. Place stable. Adr. offres avec références sous Publicitas, S. A. Lausanne.

On demande à Bex une jeune fille sachant un peu cuisiner, pour un ménage très simple. Bon gage, vie de famille, entrée immédiate. S'adr au Nouvelliste sous A B

On demande une Bonne à tout faire dans un ménage de 3 personnes et pour aider au café. Gage 30 fr. S'adresser au Nouvelliste sous L M

On demande pour la saison d'été cuisiniers et cuisinières fille de cuisine PLACEMENT, Bagnes.

A LOUER UN APPARTEMENT trois chambres et cuisine. et environ 1000 mèt. de jardin attenant à dix minutes de St-Maurice. S'adresser à E. Deladœy, Cries s/ Bex.

On achèterait d'occasion bureau américain S'adr. Mce Rouiller, boucher, Troistorrents.

ÉGARÉ en octobre un colis contenant entr'autres : sac de toile bleue avec ouvrage BRODERIE et fournitures. FORTE RECOMPENSE à qui pourra renseigner, ou envoyer si trouvé, à Mme GEORG, Les Crêts, Petit Saconnex, (Genève).

Volailles pour la ponte les meilleures pondeuses. Prix-courant gratis. MARCHAL, Meyriez s. Morat.

Echalas J'en dispose de quelques mille. Scierie Bornet, Beuson, Nendaz.

On cherche de suite une domestique pour un ménage de deux personnes. Jardin. S'adr à Mme Vve F. O. Wolf, La Planta, Sion.

Maison Communale, SAILLON Mercredi 19 mars 1919 : matinée et soirée Dimanche 23 mars : soirée. Représentation donnée par un groupe de jeunes gens de la localité PROGRAMME : LES JEUNES CAPTIFS Drame en 3 actes, par Zebardin (avec chants) UNE FILLE A MARIER Comédie vaudoise en un acte, par Pierre d'Antan, RIDEAU : matinée 1 h. ½ — Soirée 7 h. ½

Madame Alfred Girard-Rard « AU NATIONAL » à MARTIGNY avise son honorable clientèle qu'elle vient de recevoir un beau choix de Chapeaux pour Dames Modèles de Paris et autres L'exposition aura lieu du 25 au 30 mars au salon de mode au 1er étage.

Graines potagères Hoirie Maurice LUISIER, St-Maurice.

Au National, Martigny Pour les foires du Printemps viennent d'arriver toutes les nouveautés de la saison : BIOUSES — JUPES — JUPONS jaquettes soie et laine pour dames ainsi que tissus et garnitures pour robes. Belle lingerie et soieries dans toutes les teintes. COSTUMES POUR GARÇONS Chapeaux d'enfants — Robes pour fillettes Chapeaux de paille pour Messieurs. Se recommande : Alfred Girard-Rard.

Entreprise du Bois-Noir

Sont demandés MANŒUVRES, CHARPENTIERS ET MAÇONS.

S'adresser sur place Usine du Bois-Noir, à St Maurice

50 bons manœuvres et 5 charpentiers

sont engagés immédiatement pour la construction de l'Usine électrique du Bois-Noir.

Se présenter sur le chantier ou au Bureau de l'Entreprise :

Michel Dionisotti, Bâtiment des Postes, St-Maurice

Clôtures et treillages

Travaux rustiques

WISBROD Frères, Lausanne.

Prix-courant et devis gratis sur demande.

Martigny : Dépôt chez D. ROSSA, menuisier, Rue du Rhône.

Les films KODAK sont arrivés

Les commandes seront expédiées de suite par la maison SCHNELL, PLACE ST-FRANÇOIS, LAUSANNE

GRAINES

potagères, fourragères et fleurs

de la renommée maison WATTER de Berne.

au magasin de Mme Julmy, Martigny, Rue des Hôtels.

Expédition par poste, par retour du courrier.

Le plus puissant DEPURATIF DU SANG, spécialement approprié à la

CURE DE PRINTEMPS

que toute personne soucieuse de sa santé devrait faire, est certainement le

THÉ BÉGUIN

qui **guérit** : dartres, boutons, démangeaïsons, clous eczéma, etc.

qui **fait disparaître** : constipation, vertiges, migraines, digestions difficiles, etc.

qui **parfait la guérison** des ulcères, varices, plaies, jambes ouvertes, etc.

qui **combat** avec succès les troubles de l'âge critique.

La boîte : fr. 2.—, dans toutes les pharmacies.

Dépôt général: Pharmacies Réunies, La Chaux-de-Fonds.

Vente aux enchères à la Bâtiaz

L'avocat Maurice Gross, agissant pour M. Alphonse Guex, à Martigny-Ville, exposera en vente aux enchères publiques à la Bâtiaz, au Café de Louis Giroud, le dimanche 23 mars, à 2 heures de l'après-midi, les immeubles suivants, sis sur la Bâtiaz :

En Gilloud, pré, 1625 m2 (nord, Veuilloz Jn.-Jos.; est, route cantonale ; sud, Pillet Xavier).

Longeresse, pré, 6038 mètres, (nord, Cretton Emm.; ouest, Luc Closuit ; est, chemin public).

Maurice GROSS, avocat.

Raves, Choux-Raves, Carottes, Choux Oignons de semis - Pommes - Oignons de cuisine

20 WAGONS SONT VENDUS AUX PRIX SUIVANTS :

Pour la table

Carottes rouges, 30 Fr. les 100 kg. — Carottes jaunes, 25 Fr. les 100 kg. — Choux-raves, 25 Fr. les 100 kg. — Raves, 8 Fr. les 100 kg. — Oignons de cuisine, 60 Fr. les 100 kg. — Ails de conserve, Fr. 1.40 le kg. — Pommes courantes, 55 Fr. les 100 kg. — Bonne qualité, 65 Fr. les 100 kg. — Oignons extra de semis, Fr. 1.60 le kg. — Choucroute, 40 cts. le kg. depuis 10 kg. — Choux divers blancs, 45 Fr. les 100 kg.

Par 500 et 1000 kg., 2 Fr. par cent kg. de rabais.

Pour le bétail

Carottes diverses, 20 Fr. les 100 kg. — Raves, 6 Fr. les 100 kg. — Choux-raves sains, 17 Fr. les 100 kg. — Choux-raves à consommer de suite, 12 Fr. les 100 kg.

Par 500 et 1000 kg., 1 Fr. de rabais.

Ces prix, gare de Lausanne contre remboursement, avec vos ordres, expédiez si possible des sacs.

Maison Constant Jaccoud, Gare du Flon, Lausanne.

Téléphone 21

A VENDRE BATIMENT INDUSTRIEL À MARTIGNY-VILLE

sis sur la place centrale, comprenant un rez-de-chaussée composé d'un magasin et arrière-magasin, un premier étage de 5 pièces, un troisième étage de 4 pièces ; 2 caves et 2 guiétas ; eau, gaz et électricité. W.-C. à chasse.

Etude Ch. GIRARD, notaire Martigny

SOUSCRIVEZ

aux obligations à primes de la Maison Populaire à Lucerne

prochain tirage 31 mars

Le plan des 50 tirages comprend : 14 primes à fr. 20.000 ; 32 à fr. 10.000 ; 3 à fr. 5000 ; 120 à fr. 1000 ; un grand nombre à fr. 500 ; 100 ; 50, etc., remboursement minimum par titre fr. 10.

Au total pour plus de **1.800.000** de primes et remboursements

Prix de l'obligation fr. 10 ; groupe de 5 obl. fr. 50, au comptant ou payable par mensualités de fr. 10 ; groupe de 10 obl. fr. 100, au comptant ou payable par mensualités de fr. 15 la première et 10 les suivantes, en compte-courant. Jouissance intégrale aux tirages dès le 1er versement. Les souscriptions sont reçues par la

BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS

Peyer & Bachmann GENEVE 20, Rue du Mont-Blanc

Liquidation totale

et

cessation de commerce

Anciens Magasins

Madame Beeger-Muller, Sion

Vente d'un grand stock de belles marchandises soignées, consistant en Tissus de laine noirs et couleurs pour robes et costumes de Dames

Velours et soies — Tissus de coton pour robes, blouses, tabliers, etc.

CONFECTIONS POUR DAMES

Blouses — Manteaux — Jupes — Jupons — Jaquettes

Toiles pour draps — Cretonnes — Schirting — Lingerie — Corsets.

UNION DE BANQUES SUISSES

2, Place St-François **LAUSANNE** Place St-François, 2

Capital et Réserves : 61 millions 900.000 francs

Nous recevons des fonds en dépôts aux meilleures conditions en compte courant à vue, 1 mois ou plus de préavis.

Certificats de Dépôts

nominatifs ou au porteur, avec coupons annuels ou semestriels

à 1 an intérêt 4 1/2 %

de 2 à 5 ans » 5 %

Achat et vente de titres. — Gestion de fortunes. — Carnets de dépôts 4 ¼ %

Avance sur titres. — Escompte d'effets de commerce.

Change de monnaie et billets étrangers. 330

PROCHAIN TIRAGE :

22 MARS

Nous continuons à accepter les souscriptions à partir de

Fr. 5 par mois.

aux séries de 30 Obligations à lots de de la Fédération des Chefs d'Equipes des C. F. F

remboursable par voie de tirage de Fr. 5 à 20.000 par titre — 2 à 4 tirages par an. — 6 à

7 belles primes garanties par série

sortante aux prochains tirages. Prix de la série de 30 Obligations Fr. 150, au comptant ou par mensualités de Fr. 5 ou 10

Jouissance intégrale aux tirages dès le 1er versement

Magnifique plan de lots :

19 à Fr. 20.000
18 ,, 10.000
78 ,, 5.000
67 ,, 1.000

etc., au total pour plus de **4 millions**

Tout acheteur d'une série au comptant ou par mensualités, participera à titre supplémentaire à **28 GRANDS TIRAGES** dont les prochains sortiront les 22 Mars 5 et 22 Avril etc., avec lots

2 à Fr. 500.000
2 ,, 250.000
2 ,, 200.000
20 ,, 100.000

etc. au total pour Fr. **6 millions**

Prière d'adresser les souscriptions sans retard à la

BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS, Peyer & Bachmann, Genève. 20 Rue du Mt-Blanc.

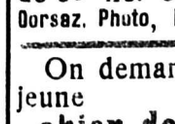

A vendre deux laies adultes, non portantes. S'adr. au bureau du Journal

CIDRE

depuis 50 cts. le litre, par fûts de 50 litres et au-dessus.

Parc Avicole, Sion.

CAFE!

J'offre directement aux consommateurs *Café vert garanti de qualité supérieure* à 1.80 la livre ; — *grillé* à 2.30, en sacs de 5, 10 et 15 kg contre remboursement.

Jean Lépori importateur de café à *Massagno* près Lugano, (Tessin)

Présure en poudre

Prix très avantageux

Laiterie du Parc avicole Sion.

Aquarelle

d'un très beau coloris. Ressemblance parfaite dans un joli cadre ovale ou carré pour le prix de 50 frs. chez Maurice Dorsaz, Photo, Martigny

On demande un très jeune

chien de garde

de préférence croisé St-Bernard. Adr offres à Arthur Jaquet-Ruchet, Place du Temple, Bex.

On demande

une jeune fille

active et en bonne santé pour aider aux travaux de maison, vie de famille Mme Cornamusaz, Av. de l'Hôtel de Ville, Place de la Louve 1, Lausanne.

Nous vendons :

SON froment et épeautre mélange autorisé **28.-** 100 kg.

FARINE fourragère **80.-** 100 kg. Sac à part

Nous achetons :

SACS usagés, en bon état ou à raccommoder, aux prix du jours.

Rizerie Martigny

Téléphone No 56

Scieurs et manœuvres

sont demandés de suite à la Scierie de St-Triphon.

Etude des notaires J. et M. Morand, Martigny-V.

A vendre

1° **Un appartement** soit le 2me étage, *Place centrale, à Martigny Ville,* 7 pièces, balcon et dépendances.

2° **Une Vigne « sur les Scex »**, territoire de Martigny-Bourg, de 500 toises environ, en plein rapport. Facilités de paiement.

Vente aux enchères

L'avocat Denys Morand, à Martigny-Bourg, agissant pour les Hoirs de feu *Antoinette Méral, à Martigny-Ville*, exposera en vente aux enchères publiques, le mercredi 19 mars, à 3 heures de l'après-midi, au café Célestin Taramarcaz, vers l'église de

FULLY

les immeubles suivants sis sur Fully :

1 vigne à Navay, de 113 m2 ;
1 vigne à Louye, de 123 m2 ;
1 vigne aux Seilles, de 76 m2 ;

Les conditions de vente seront lues à l'ouverture des enchères. Denys MORAND, avocat.

VINS

Arrivages de vins blancs et rouges de 1er choix. Prix avantageux.

A. ROSSA, Martigny

Maison très connue et de toute confiance. Membre du Syndicat des importateurs suisses de la branche alimentaire 15

Teinturerie Rochat Lausanne

LAVAGE CHIMIQUE de tous vêtements tapis, couvertures, rideaux, fourrures, etc.

TEINTURES FINES, en toutes nuances sur laine, soie ou coton.

DEUIL

Teinture en noir de tous vêtements dans les délais les plus rapides.

Glaçage des cols et manchettes.

Dépôts à St-Maurice : Hoirie de Maurice Luisier, Bazar.

Martigny : Mme Girard-Rard. 2097

Vin de fruits Eau-de-vie de fruits

recommande :

S. A. de la Suisse Centr. pr l'utilisation des fruits. SURSEE

Agriculteurs

nettoyez vos vaches avec la

Poudre pour vaches vêlées de la

Pharmacie de l'Abbatiale à Payerne

Prix du paquet fr. 1 50 Dep. fr. 10, expédition franco de port.

Dépôts :

Martigny : Pharmacies Joris, Lovey, Morand ;
Sierre : » Burgener, de Chastonay ;
Sion : » Faust, de Quay, Zimmermann ;
Monthey : Pharmacie Carraux ;
St-Maurice : » Rey.
Pharmacie Martigny-Bourg.

Savons 72 %

Marque " le Lion „ " le Castor „ etc.
Morceau de 400-350 gr. à fr. 1.90, 1.75.
Pâte de savon, lessive grasse, "Alpina „ " le Fleuron „ etc.

Envoi contre remboursement par quantité de 12 morceaux de savon et 2 kg. lessive ou pâte de savon

A. DELALOYE-DELALOYE, ARDON.

RAS

LA MEILLEURE CRÈME pour CHAUSSURES de A. SUTTER OBERHOFEN/THURGOVIE

PRODUIT SUISSE

A Sutter, Oberhoten,

Occasion exceptionnelle pour famille

BONNE FERME

à louer à Argentières Beaux bénéfices assurés Ecrire au propriétaire : Désiré CHARLET, à Argentières. (Hte-Savoie)

Arbres fruitiers à vendre

500 pruniers très beaux sujets, couronnés, âgés de cinq ans, variétés suivantes Fellenberg, Reine-Claude verte, Royale de Tour et Mirabelle.

Prix 2 fr. 50 pièce pris à ma pépinière, à Saillon

JULES COPT

TRAVAUX de cheveux

soignés et en tous genres H. STEFFEN, coiffeur pour Dames, Sierre

A vendre

A LAVEY-VILLAGE

à des conditions favorables

1° MAISON, grange, bûcher et jardin complètement indépendants, excellente situation.

2° BATIMENT RURAL MODERNE avec grande cave, pouvant facilement être transformé en maison d'habitation : jardin attenant. S'adr. pour visiter les immeubles au municipal M. Chs GUILLAT pour traiter à M. P. PETTER, bureau des Postes, à LA SALLAZ sur LAUSANNE 564

Achetez des machines Suisses

Petits payements mensuels

Demandez catalogue ill.

Fabr suisse de mach. à coudre

Lausanne Av Ruchonnet II

Sage-femme

Mme Burry-Vic

2, Croix d'Or, Genève

Bois de noyer

Achat de noyers pour le compte des ateliers fédéraux à Thoune, sur plante ou abattus. Seul acheteur pour le canton du Valais. Fabrique de bois de fusils *Ch. Claret, Martigny*

VOICI

la meilleure adresse

pour vendre vos Chevaux pour l'abattage, ainsi que vieux abattus d'urgence

BOUCHERIE CHEVALINE CENTRALE

Louve 7, Lausanne

Maison ne les revendant pas pour le travail.

Tél. jour 15.36, nuit et dim. 12.8

EAU-DE-VIE DE FRUITS

pure, pommes, poires première qualité à fr. 4.80 le litre. Envoi depuis 5 lit contre remboursement.

V. RUEGGER & Cie

Distillerie, AARAU.

ALIMENT pour volailles

10 kilogs,	fr.	7
20 »	»	13 50
40 »	»	26.50
100 »	»	65

Parc Avicole, Sion.

Le mémorandum de la Croix-Rouge internationale

Voici le texte du mémorandum adressé à la Conférence de Paris par le comité international de la Croix-Rouge, en faveur du ravitaillement de l'Allemagne et de l'Europe orientale :

Monsieur le président et messieurs les membres de la Conférence de la paix, Paris.

Le comité international de la Croix-Rouge, qui a l'honneur de s'adresser à vous, n'est pas un corps politique. Il ne vient pas, comme les représentants des nations anciennes ou d'autres en voie de formation, plaider en faveur de revendications territoriales ou de nouvelles frontières à établir. Seule la cause de l'humanité lui commande parfois de faire entendre sa voix, et cela sans vouloir exprimer de sympathie pour l'un ou pour l'autre, et sans regarder ni à l'uniforme, ni au drapeau.

Il nous semble que les événements de ces derniers mois nous montrent clairement la voie à suivre, si le comité veut rester fidèle aux principes qui sont à la base de la Croix-Rouge, principes qu'il est de son devoir d'observer et à l'occasion de défendre.

Depuis quatre mois il y a armistice, le canon et la fusillade se sont tus, le massacre de milliers d'êtres humains s'est arrêté, mais la paix n'est pas encore conclue et son action bienfaisante ne se fait pas encore sentir. Aujourd'hui, ce qui résonne à nos oreilles, ce ne sont plus les gémissements et les râles des blessés, c'est un cri qui monte jusqu'à nous de toutes les régions de l'Europe orientale, et ce cri, c'est celui de la faim. Du pain, voilà ce que ces peuples réclament sans relâche. D'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie, de Bohême, de Serbie, de Roumanie, de Bulgarie, de partout on vient à nous pour nous supplier de porter secours, ou si nous ne pouvons le faire nous-mêmes, d'obtenir de ceux qui ont les ressources nécessaires qu'ils ne restent pas insensibles à de si grandes misères.

On nous peint des populations entières d'affamés, dont les corps émaciés et débiles ne sont plus propres au travail et ne peuvent plus résister à une maladie, même légère ; ou ce sont de jeunes enfants qui, privés presque entièrement de lait, la nourriture de leur âge, succombent par milliers.

Si les souffrances sont terribles dans la population en santé, elles sont indescriptibles dans les hôpitaux. Là, ce n'est pas seulement la nourriture qui est insuffisante, ce sont les remèdes les plus usuels qui manquent totalement. Sur ce point, les témoignages sont unanimes, quel que soit le pays dont ils proviennent. Bien plus, ce ne sont pas seulement les remèdes qui font défaut, c'est le charbon, indispensable à la vie d'un hôpital, ce sont tous les objets de pansement, et même le matériel le plus élémentaire tel que des draps de lit qu'on trouve dans la maison du pauvre. Nos délégués qui parcourent les pays de l'est de l'Europe nous envoient des rapports décrivant l'état lamentable des hôpitaux qu'ils ont visités. Ils ont pu constater non seulement des misères inouïes dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer, mais ils ont constaté aussi l'absence complète de désinfection, qui devient un danger véritable. Il se crée ainsi des foyers de maladies épidémiques telles que le typhus exanthématique, que dans ces conditions on n'a aucun moyen d'arrêter.

En face de ce spectacle navrant, à l'ouïe des appels qui lui arrivent sans cesse, le Comité s'est souvenu de la mission qui lui a été conférée par sa position et par ses origines, et il s'est demandé comment on pourrait remédier à une situation près d'être désespérée. Les circonstances sont différentes de ce qu'elles étaient dans d'autres occasions où le Comité parlait le même langage aux deux parties en lutte. Aujourd'hui, le Comité ne peut s'adresser qu'aux puissances alliées, qui, seules, ont les moyens d'apporter les secours nécessaires. Il se tourne vers elles hardiment, certain qu'on ne se méprendra pas sur les motifs qui l'ont fait agir. Le Comité ne prend pas parti pour l'un ou pour l'autre ; il n'a pas de jugement à prononcer sur les faits de guerre. Ce qui le fait parler, c'est uniquement la grande loi d'humanité sur laquelle est fondée la Croix-Rouge ; et ce qui l'encourage, c'est la certitude qu'il trouvera de l'écho chez les puissances alliées, et que sa faible voix réussira à faire vibrer chez les gouvernements et les peuples les sentiments les plus élevés ; la compassion pour les grandes infortunes même chez l'adversaire, et une générosité magnanime.

Le moyen le plus rapide de venir en aide à ces populations dans le dénuement, serait sans doute la levée du blocus, et cela surtout pour tout ce qui concerne les ressources médicales dont l'absence se fait si cruellement sentir. Cette mesure amènerait quelque soulagement, mais elle est loin d'être suffisante. Aussi nous voudrions voir les puissances alliées mettre à exécution la généreuse intention qu'elles ont plusieurs fois manifestée, de ravitailler complètement les pays du centre et de l'est de l'Europe. Nous les prions instamment de s'y mettre sans délai, et d'écarter elles-mêmes les obstacles qui pourraient s'y opposer, car la détresse augmente chaque jour.

Cet acte final, dont on ne peut que reconnaître la noblesse, serait le couronnement de nombreuses œuvres de bienfaisance que cette guerre a fait éclore. Il y a cinquante ans, la Convention de Genève a établi que, vis-à-vis du blessé, il n'y avait plus de haine, et que c'était la charité qui devait inspirer la conduite à tenir à son égard. Aujourd'hui, toutes les nations à l'est du Rhin sont comme des blessés jetés à terre par la famine et qui demandent à grands cris du secours que seules les puissances alliées lui apporteront.

Et quel glorieux prélude à la Société des nations ! Avant même que les grandes lignes en aient été fixées d'une manière définitive, les puissances qui en ont tracé le cadre et dont l'autorité sera prédominante, se seront concentrées et auront conclu un premier accord, qui, nous l'espérons, imprimera son caractère à toute l'institution. Il ne s'agira pas d'amener à composition un membre de la société rebelle ou récalcitrant, mais de sauver par une large bienfaisance des millions d'hommes appartenant à des populations très diverses. Et la paix tant désirée, ne sera-t-elle pas bien plus facile, et ne perdra-t-elle pas quelque peu de son amertume pour celui qui ne l'acceptera qu'à contre-cœur, quand il devra se dire que le pain qui soutient sa vie il l'a reçu de la main de son ennemi.

Il est inutile d'en dire davantage, messieurs les membres de la conférence nous pardonneront de leur avoir parlé un langage qui n'est pas celui de la diplomatie. Nous avons confiance qu'ils se souviendront qui nous sommes. Ils reconnaîtront que nous n'avons fait qu'accomplir notre devoir, celui de rappeler en toute occasion que si la charité ne doit pas disparaître dans le tumulte des batailles, à plus forte raison doit-elle renaître et reprendre une vie nouvelle après que les armes sont tombées des mains des combattants.

Agréez, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre profond respect.

Au nom du Comité international de la Croix-Rouge :

Le président p. i. du Comité,
Edouard NAVILLE.

POUR LA COMMUNION

LAINAGES

MOUSSELINE LAINE larg. 80 cm., noire ou crème, qualité supérieure, le mètre 4.90
CREPON DE LAINE larg., 75 cm., noir ou blanc, article réclame, le mètre 5.90
CACHEMIRE pure laine, larg. 100 cm., existe en noir ou blanc, très recom. le mètre 9.90
TOILE DE LAINE noire, larg. 110 cm., pour robes, article pure laine, le m. 11.90
VOILE DE LAINE larg. 120 cm., existe en noir ou blanc, le mètre 14.90

POPELINE noire, larg. 110 cm., article pure laine, pour robes, le mètre 16.90
DRAP SATINE noir, larg. 130 cm., superbe qualité, pour costumes, le m. 24.90
SERGE noire, article réclame, larg. 110 cm., pure laine, le mètre 13.90
SERGE noire, très souple, larg. 120 cm. pour robes et costumes, le mètre 15.90
SERGE article supérieur, larg, 130 cm., en noir ou blanc, le mètre 18.50

CHEVIOTTE noire, larg, 100 cm., très avantageux, exceptionnel, le mètre 9.90
CHEVIOTTE noire, larg. 130 cm., très recommandable, très souple, le mètre 15.90 & 12.90
GABARDINE noire, largeur 110 cm., article très souple, le mètre 16.75 & 15.90
GABARDINE superbe qual., larg. 120 cm. pour robes et costumes, le mètre 21.50

LINGERIE

CHEMISE de JOUR très belle cretonne garnie festons, la chemise 4.95
PANTALON, forme sabot, garni jolie broderie, le pantalon 3.95
JUPON, très jolie toile, large volant broderie le jupon 4.25
COMBINAISON-JUPON, belle cretonne, garni broderie, la combinaison 8.50
CACHE-CORSET, toile, bonne qualité, festons ou brod., le cache-corset dep. 1.95

CONFECTION

ROBE, en mousseline de laine blanche ou noire, forme droite, col marin, la r. 49.50
ROBE, en mousseline laine noire, col marin soutaché, la robe 55.—
ROBE en crépon ivoire, façon nouvelle, col riche, la robe 98.—
COSTUME tailleur, en très belle serge noire, jaquette doublée, le costume 68.—
COSTUME tailleur, serge supérieure, article soigné, le costume 79.—

CORSETS

CORSET en croisé blanc ou écru, garni dentelles, av. jarretelles, le corset 6.90
CORSET en très fort croisé gris, avec jarretelles, le corset 9.75
CORSET lavable, en croisé blanc, avec quatre jarretelles, le corset 12.75
CORSET « Royal Worcester » lavable, se fait en blanc et gris en croisé triégé supérieur le corset 15.75
SERRE-HANCHES en croisé blanc, avec élastiques, le serre-hanches 16.50

GROSCH & GREIFF S.A.

LAUSANNE

RUE CHAUCRAU
RUE NEUVE

GRANDS MAGASINS

Au Louvre, Aigle

95

Semaine Populaire

1.45

Seulement 9 jours

Ces prix réclames ne sont valables que pendant 9 jours

Ouverture : Samedi 22 mars

Clôture : mardi 1 avril

1 **1 paquet poudre savon** Dr Thompson **1 brosse** à récurer **0.95**
2 **1 petit banc** en bois dur **0.95**
3 **4 m. 10 Broderie de St-Gall** **0.95**
4 **100 enveloppes bleues,** format commercial **0.95**
5 **3 paires talonnettes** caoutchouc, pour Dames **0.95**
6 **4 bobines de fil** Dorcas ou Albion noir ou blanc **0.95**
7 **1 brosse à habits et 4 cintres** **0.95**
8 **1 écumoire** émail **0.95**
9 **1 poche** en émail **0.95**
10 **1 brosse à cheveux,** qualité sup. **0.95**
11 **1 gros morceau savon** de ménage, genre Marseille **0.95**
12 **3 paquets Beackey** pr chaussures **0.95**
13 **4 dz boutons pressions** **0.95**
14 **4 assiettes** en verre **0.95**
15 **1 grande fourchette** à viande, fer **0.95**
16 **1 paquet protège-semelles** cuir évitant un ressemelage **0.95**
17 **7 cartes fil de lin** **0.95**
18 **1 frottoir** en bassine **0.95**
19 **2 beaux cols en organdi,** brodés St-Gall **0.95**
20 **1 brosse à habits** très forte **0.95**
21 **12 cintres à habits,** bois dur
22 **1 brosse à récurer** et **2 morceaux de savon** de sable **0.95**
23 **1 pilon** **1 marteau à viande,** bois dur **0.95**
24 **5 verres à vin,** verre moulé **0.95**
25 **1 paire de gants** jersey **0.95**
26 **4 morceaux savon** de sable **0.95**
27 **1 rouleau à pâte** en bois dur **0.95**
28 **1 grande boîte de savon** en flocons « Lux » **0.95**
29 **1 régate soie** fantaisie montée sur système **0.95**
30 **8 cahiers d'école** **0.95**
31 **100 feuilles papier à lettre** vergé **0.95**
32 **1 paire de jarretelles** simili soie, montées avec agrafe ne déchirant pas les bas **0.95**
33 **2 paquets lessive** **0.95**
34 **1 paire de semelle « Uto »,** évitant un ressemelage (Indiquez pointure chaussures) **0.95**
35 **1 brosse à récurer, 1 brosse à main, 1 torchon rizette** **0.95**
36 **1 porte-feuilles** en granitol **0.95**
37 **1 grand compotier** en verre **0.95**
38 **2 paquets poudre de savon** du Docteur Thompson **0.95**
39 **1 grand buvard** sous-main **0.95**
40 **1 pièce de 5 mètres ruban** taffetas, No 5, **0.95**
41 **12 crayons,** bonne qualité **0.95**
42 **1 confiturier** verre avec couvercle **0.95**
43 **1 pot à lait** avec couvercle terre brune **1.45**
44 **1 rasoir** genre Gillette avec étui et lame à deux tranchants **1.45**
45 **3 splendides pochettes** broderie fine de St-Gall **1.45**
46 **1 cache-pot** céramique **1.45**
47 **1 ceinture** en molesquine noire, rouge, marine, brune **1.45**
48 **1 porte-habit,** monture nickel et tendeur pantalon **1.45**
49 **1 écumoire** en fer étamé **1.45**
50 **1 cabas japonais** **1.45**
51 **3 boîtes crême** pour chaussures première qualité **1.45**
52 **4 paquets allumettes** **1.45**
53 **1 carafe, 1 verre,** pour lavabo **1.45**
54 **1 tapis** en tulle brodé **1.45**
55 **1 pochette papeterie anglaise,** 20 feuilles papier toile, 20 env. doublées et buvard **1.45**
56 **1 paire de bretelles** pr hommes **1.45**
57 **3 pots** porcelaine décorée **1.45**
58 **1 casserole à lait** en émail **1.45**
59 **1 parure de peignes** composée d'une barette et de 2 peignes de côté **1.45**
60 **1 plateau à desservir,** bois dur **1.45**
61 **10 m. dentelle Valenciennes** **1.45**
62 **1 séchoir pliant** en bois dur **1.45**
63 **4 m. 10 broderie** ou **entre-deux de St-Gall** **1.45**
64 **1 taille tricotée** pour enfants de 2 à 4 ans **1.45**
65 **4 tasses rondes** faïence premier choix **1.45**
66 **10 m. festons** blancs **1.45**
67 **1 miroir** de chambre **1.45**
68 **1 vase à fleurs** **1.45**
69 **1 guimpe tulle,** bonne qualité en blanc, noir ou crème **1.45**
70 **1 grand plat ovale ½ creux,** faïence, premier choix **1.45**
71 **1 papeterie de luxe,** contenant 25 feuilles papier toile et 25 env. doublées **1.45**
72 **1 frottoir** en rizette **1.45**
73 **1 brosse** à tapis **1.45**
74 **1 poche** en fer étamé **1.45**
75 **1 époussetoir,** crin noir, grand modèle **1.45**
76 **3 savonnettes** parfumées **1.45**
77 **1 col fantaisie,** en organdi brodé **1.45**
78 **1 saladier** porcelaine décorée **1.45**
79 **1 porte-brosse,** bois dur **1 brosse à habits** **1.45**
80 **1 théière anglaise** **1.45**
81 **1 filet** à provisions **1.45**
82 **1 grande fromagère** en verre **1.45**

Pendant ces 9 jours, il sera mis en vente une quantité énorme de marchandises dont la presque totalité **est d'un prix inférieur aux prix de fabrique actuels.**

83 **10 m. cache-points** blanc **1.45**
84 **1 tape-tapis** (Apex), monture brevetée **1.45**
85 **1 chaîne** de montre avec **pendentif** **1.45**
86 **1 grand plat ovale,** plat, faïence premier choix **1.45**
87 **1 sous-taille boléro,** en tricot **1.45**
88 **1 boîte à lettres** en fer verni **1.45**
89 **1 bloc anglais** de 100 feuilles « Supérior Wrinting Paper » **1.45**
90 **1 boîte à outils,** en bois dur **1.45**
91 **1 planche à hacher,** bois dur **1.45**
92 **42 pinces** à linge, à ressort **1.45**
93 **1 balai de chambre,** en coco, sans manche **1.45**
94 **2 paquets pâte de savon** **1.45**
95 **1 tube pâte dentifrice,** « Sérodent » et **1 brosse à dents** **1.45**
96 **1 cordeau à lessive** mesurant 10 mètres **1.45**
97 **1 bras à repasser** recouvert molleton **1.45**
98 **3 paires talonnettes** caoutchouc pour messieurs **1.45**
99 **12 cintres à habits,** renforcés, bois dur **1.45**
100 **2 plats ovales** faïence, premier choix **1.45**
101 **1 ramasse couvert,** bois dur, **1.45**
102 **1 cruche à vin ou à bière,** en verre **1.45**
103 **1 salière,** bois dur **1.45**
104 **1 série de 3 pots à lait** **1.45**
105 **1 coupe-rave,** lame acier, monté bois dur **1.45**
106 **5 mouchoirs batiste,** ourlets à j. **1.45**
107 **3 mousses,** 2 ou 3 dl. **1.45**
108 **1 grand morceau savon d'Espagne** garanti 72% d'huile **1.45**
109 **3 assiettes porcelaine,** 2e choix **1.45**
110 **1 plat à hors-d'œuvre,** à 3 ou 4 compartiments **1.45**
111 **1 garniture,** composée d'une brosse à habits et 1 brosse à cheveux **1.45**
112 **1 tablier fantaisie** pour dames **1.45**
113 **1 glace à main** « Venise » **1.45**
114 **3 verres limonade** **1.45**
115 **4 assiettes à dessert** faïence premier choix **1.45**
116 **1 boîte à savon** aluminium et **1 savonnette** parfumée **1.45**
117 **1 grand flacon, Eau de Cologne,** qualité supérieure **1.45**
118 **1 garde-nappe pliant,** bois dur **1.45**
119 **400 gr. Chocolat des Famille** Kohler **1.45**
120 **1 boîte à cirage,** bois dur **1.45**
121 **1 garniture de 3 brosses à souliers,** une à décrotter, une à cirer, une à polir **1.45**
122 **1 farinière,** bois dur **1.45**
123 **1 série de 3 pots à graisse** ou à confiture **1.45**
124 **3 grands mouchoirs ourlés,** en forte cotonne **1.45**
125 **1 cravate soie,** à nouer **1.45**
126 **1 bloc de 50 cartes-lettres** **1.45**
127 **2 panosses** très fortes **1.45**
128 **4 mouchoirs fantaisie** à bords couleur **1.45**
129 **1 porte-montre-bracelet** cuir, fixation brevetée **1.45**
130 **1 plat à beurre,** **1 confiturier** en verre **1.45**
131 **10 m. dentelle Valenciennes** **1.45**
132 **1 grand compotier** en verre **1.45**
133 **1 série de 3 compotiers** en verre **1.45**
134 **4 assiettes à soupe,** faïence 1er choix **1.45**

En raison de la rareté du matériel d'emballage (papier, carton, caisse, etc, etc.) la vaisselle ne sera emballée que sommairement. En conséquence, nous prions nos clients de se munir de paniers.

Aucun article de la « Vente Réclame » ne sera changé.

EXPEDITIONS

Nous rappelons à notre honorable clientèle notre **service spécial d'expédition ;** tous les lots mentionnés ci-haut, **sauf les articles de vaisselle,** sont expédiés contre remboursement.

Grands Magasins Au Louvre, Aigle, Rue de la Gare

La plus importante maison d'assortiments de la région